

## **AUDIENCE SPÉCIALE AESH**

Présents: Madame la SG, Madame l'IEN-ASH, 2 coordonnatrices du SEI, M. Le Drollec, M. Combes pour Sagah, M. Le Proviseur du Lycée Zola

### **Formations:**

Nous avons salué l'effort du SEI d'annoncer les formations en amont dans un délai raisonnable afin que les AESH puissent s'organiser (vie de famille et double emploi) = **c'était une demande de la FSU28**

La formation initiale des 60h est en cours avec une présentation large des différents handicaps et acteurs du handicap ainsi que des temps de formation institutionnelle.

La formation continue de 18h se poursuit également.

Le SEI s'est dit attentif aux lieux de formations pour qu'elles se tiennent dans la mesure du possible dans des lieux de stationnement gratuits = **c'était une demande de la FSU28**

### **Gestes techniques:**

Les AESH sont amenés pendant leurs missions à porter un élève ou du matériel médical/pédagogique souvent très cher. Qui est responsable en cas d'accident?

Réponse de l'administration : L'enseignant est responsable de tous les actes faits dans sa classe. Attention, les actes médicaux, exception faite de ceux autorisés par un PAI, ne rentrent pas dans les missions des AESH, elles peuvent donc les refuser. Dans le cas de casse du matériel prêté par l'Éducation Nationale : il n'y a pas d'enquête de responsabilité, le matériel défectueux est réparé ou échangé.

### **Prévention des maladies professionnels:**

Nous avons alerté sur le fait que les AESH rencontrent des soucis de santé physique (dos..) liés à des équipements professionnels non adaptés pour exercer nos missions. La SG souhaite engager un travail à ce sujet en FS-SST. Certaines formations abordent le sujet avec le SESSAD APF (Association des Paralysés de France)

### **Gestion des personnels:**

Nous sommes intervenus en CSAA\* au Rectorat fin février pour les AESH employés par SAGAH au sujet de la non-subrogation entre l'état et la MGEN. Rappel : Lorsque nous sommes en arrêt maladie, nous sommes payés à la fois par la MGEN et par notre employeur que nous devons rembourser par la suite...

Le Rectorat et M. Combes admettent que cela pose des problèmes pour les AESH et font de cette question une priorité et se tournent vers le ministère pour trouver au plus vite une solution.

**Pour la FSU, la subrogation (c'est-à-dire la gestion directe des arrêts maladie entre employeur et MGEN) est une étape essentielle dans la lutte contre la précarisation des AESH et nous avons demandé à ce qu'une information en amont soit faite aux AESH qui entrent dans le métier.**

### **Problèmes de boîte mail professionnelle:**

Le SEI nous informe que c'est le seul moyen de communication par mail. Si vous rencontrez des difficultés, il faut ouvrir un ticket PASSION dans ARENA et nous en informer à [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)

### **Mise à disposition en fin d'année des AESH:**

Les situations conflictuelles des précédentes années n'existeront plus nous a-t-on informé. Si les établissements ont besoin des AESH pour la fin de l'année, elles resteront dans l'établissement et ne seront pas déployées dans une autre école du PIAL.

*Pour la FSU, la mission d'accompagnement doit se poursuivre jusqu'aux épreuves, les AESH étant des « spécialistes » de ce type d'aménagement. L'IA doit engager une discussion avec les principaux et proviseurs afin que l'AESH ne se retrouve pas coincée entre ses différents supérieurs hiérarchiques. Si cette situation se présente, vous pouvez nous contacter à [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)*

### **Passages en CDI et entretiens professionnels:**

Nous étions intervenus il y a 2 ans pour que le département n'utilise plus la fiche d'évaluation annuelle qui était hors sol = le SEI nous confirme qu'elle n'est plus utilisée mais uniquement le document fourni par le rectorat = nous resterons vigilants à cela, vous pouvez nous faire passer ce document afin qu'on s'assure qu'il soit conforme au Bulletin Officiel.

Entretiens professionnels: Au bout d'un an et 3 ans de contrat par les IEN ou principaux/proviseurs et par le SEI au moment du passage en CDI. Tous les collègues qui arrivaient au bout de 6 ans de CDD ont été cdésés sauf un seul refus qui venait de l'agent. Contactez-nous si vous avez des difficultés à ce sujet ([fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr))

CDI au bout de 3 ans: Le rectorat a pour projet de céder tous les AESH avec trois ans d'ancienneté pour la rentrée.

*Pour la FSU, l'entretien professionnel est une rencontre importante entre l'employeur et l'agent. Il doit permettre l'évolution de carrière de l'AESH par conséquent suivre les règles légales. Toutefois, dans le souci d'un dialogue social serein, une communication régulière doit être établie entre le SEI et les AESH afin de s'assurer que le poste convienne à l'agent et inversement. Mais, en aucun cas, un directeur, un enseignant ou un autre AESH ne peut fournir une quelconque évaluation du travail de l'AESH. Vous pouvez contester le Compte rendu de cet entretien et nous informer afin qu'on vous aide dans cette démarche.*

### **Se déclarer non-gréviste...?**

L'employeur nous demande d'envoyer une déclaration sur l'honneur de service fait. Nous avons dénoncé cette procédure, c'est à l'employeur de constater l'absence pour grève de l'agent.

Lorsqu'un jour de grève est un jour non travaillé (mercredi par exemple), Sagah effectue un contrôle de nos emplois de temps pour ne pas retirer une journée de salaire pour les collègues non concernés. N'oubliez pas de transmettre vos Emplois du Temps à l'employeur (SAGAH ou Zola)

### **AESH REFERENTS:**

Ils sont 6 sur le département, ils sont actuellement en formation et seront complètement déployés en septembre 2023. Une présentation sera faite avant septembre 2023.

## **Moyens humains / besoins:**

La FSU-snuipp28 a écrit au recteur et nous sommes intervenus en CSAA pour dénoncer le manque de moyens humains par rapport aux besoins et la souffrance des élèves et personnels dans notre département.

Le SEI explique qu'il leur est difficile de répondre à tous les besoins à cause des problèmes de recrutement et du calendrier tardif des notifications

De plus, depuis peu, le SEI n'a plus accès aux notifications, ce sont aux parents de faire valoir leurs droits via une information de la notification à l'école.

Enfin, le SEI nous informe que les familles sollicitent la MDA à cause du désert médical et faute de place au DAME.

Nous avons aussi indiqué qu'il y a une grande inquiétude dans les équipes si pas de recrutements supplémentaire.

***Pour la FSU, les familles qui veulent faire valoir leur droit, doivent recevoir un avis favorable dans un délai respectable. Ceci pour le bien-être des enfants, des familles mais aussi des personnels autour de l'enfant. Le ministère doit rendre rapidement le métier attractif en améliorant les conditions de travail et la rémunération des AESH.***

Clémentine Ingold, Pierre Licout et Arnaud Cochard-Prier

\*CSAA : comité social d'administration académique